

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Convoqué le : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 22 juin 2023

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAU, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, VAL, BEAUJOUAN, ROUX, MM., BESSEC, GAILLARD, BERTRAND, Mme MAIZERET, M. FOUACHE, Mme COUTANCE,.-

Etaient excusés : MM. COLLETTE, (pouvoir donné à Mme MAILLARD), FAVENNEC (pouvoir donné à Mme MAIZERET), Mme COURCHE (pouvoir donné à M GAILLARD), MM. COMBE (pouvoir donné à M. COURSEAU), HELLO (pouvoir donné à M BESSEC), DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme ROUX), LECLERCQ (pouvoir donné à M FOUACHE), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), M. BOUTIN, Mme MORISSE -

formant la majorité des membres en exercice

Madame MAIZERET a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°31/2023 : Dispositif Bourse aux permis – Attribution

A la demande de Madame le Maire, Madame LEROY, Adjointe au Maire, présente le dossier.

Lors de sa séance du 21 février 2023 le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif « Bourse aux permis ».

Deux candidatures ont été reçues dans les délais et ont été soumises à l'avis de la commission des Ages de la vie.

La commission a étudié chaque candidature selon le critère de la motivation exprimée pour la formation et la mission d'engagement volontaire.

Madame LEROY, Adjointe au Maire, propose, pour approbation, la liste des bénéficiaires au Conseil municipal :

- Monsieur Antoine LEFEBVRE
- Madame Amélie MORIAMEZ

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une bourse au permis à Monsieur Antoine LEFEBVRE et à Madame Amélie MORIAMEZ

Délibération n°31/2023

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Ville.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Clotilde EUDIER

